TERSANNE

Formulaire de demande de subvention

À l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie

Face au dérèglement climatique, protéger les ressources naturelles et plus particulièrement l'eau est un enjeu où chaque geste compte.
La récupération des eaux de pluie constitue une solution simple, écologique et économique pour réduire sa consommation d'eau potable, notamment pour l'arrosage du jardin, le nettoyage des extérieurs ou l'entretien des espaces verts.
De ce fait la Commission « Environnement, biodiversité, eau, développement durable » de la commune de Tersanne vous propose, en application de la délibération du conseil municipal du 19/10/2026, une aide maximum de 70 euros pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (par habitation et limitée à un seul achat)

Date de la demande :

Identification du demandeur :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Commune :
Tél :
Mail : @

Description du matériel installé :

Volume :

Montant total de l'investissement :

Enseigne de l'achat :

Je m'engage à ne faire qu'une seule demande de subvention à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie.

Date :

Signature :

Justificatifs à fournir

- un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- facture mentionnant le nom et l'adresse du demandeur
- un RIB
- le présent formulaire

Données personnelles : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Tersanne. Elles sont conservées pendant la durée prévue à l'article 3 de la Délibération n°2015-433 du 10 décembre 2015 (NS-058), à savoir "le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées ". Conformément au règlement n°2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, de modification ou de rectification des données vous concernant en nous contactant : mairie@tersanne.fr